



CONDITIONS GENERALES DE VENTE LEVITO 2018

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société LEVITO et de son client dans le cadre de la vente de l'ensemble des prestations de formation, de conseil ou de coaching assurées par la société LEVITO.

Toute prestation assurée par la société LEVITO implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente sauf convention contraire dûment établie par écrit.

2. Réalisation des prestations

Les modalités de réalisation des prestations sont précisées dans chaque contrat ou convention de formation.

3. Obligations

Les engagements de la société LEVITO envers son client n'impliquent qu'une obligation de moyen et nullement une obligation de résultat, à l'exception d'éventuels accords contractuels.

4. Responsabilité

La société LEVITO décline toute responsabilité dans l'hypothèse où les informations transmises au client, au moyen de source qu'elle détient seraient inexactes. En aucun cas, la société LEVITO ne pourra être tenue responsable pour des préjudices résultant de l'utilisation, de la publication, de l'interprétation ou de la diffusion d'informations dans l'hypothèse où celles-ci seraient inexactes, erronées ou incomplètes.

5. Confidentialité

La société LEVITO et son client s'engage conjointement à ne divulguer aucune information confiée expressément à titre confidentiel.

Le client autorise la société LEVITO à le citer en référence, sans préciser la nature de la mission réalisée et/ou du service rendu.

6. Propriété intellectuelle

La société LEVITO détient, au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, du seul fait de leur création par la société LEVITO, les droits exclusifs sur tout document, outil et/ou support d'enseignement qu'ils soient écrits, graphiques ou informatiques.

7. Tarifs

Le prix des prestations sont précisés dans chaque contrat ou convention de formation.

Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la réalisation de la prestation.

8. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

9. Conditions de paiement

Les factures émises par la société LEVITO sont payables selon les conditions stipulées dans les contrats. En l'absence de toute précision, les factures sont payables à réception.



LEVITO

FORMATION & DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

10. Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées, l'acheteur doit verser à la société LEVITO, une pénalité de retard égale à 10 fois le taux d'intérêt légal majoré.

Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire (L. 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce) : il n'est pas nécessaire d'adresser une mise en demeure à son débiteur. La créance naît automatiquement à l'échéance légale, soit le lendemain de la date à laquelle le paiement était prévu.

A ces pénalités s'ajoute une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (art. D441-5 du Code de commerce).

La société LEVITO se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, à condition de démontrer que les frais de recouvrement engagés sont supérieurs au montant de l'indemnité prévue.

11. Résiliation

Toute résiliation par le client sera adressée à la société LEVITO par courrier recommandé avec accusé de réception. Les prestations déjà exécutées seront alors facturées dans les conditions prévues au contrat. Sauf stipulation expresse dans le contrat ou la convention de formation, un montant de 50 % des prestations restant à effectuer sera également facturé au client à titre de dédommagement de la rupture anticipée.

12. Force majeure

La responsabilité de la société la société LEVITO ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

13. Tribunal compétent

Tout litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui n'aurait pu être réglé de manière amiable par les parties sera soumis au tribunal de commerce de Paris.

www.levito.fr – info@levito.fr

116 rue de la Convention – 75015 PARIS - Tél. : 01 44 26 41 36

SARL Levito au capital de 9 072 Euros - RCS Paris 451 979 686 - APE 8559A - SIRET 45197968600057
TVA Intracommunautaire FR 29451979686 - Organisme de formation enregistré sous le n° 1191 05518 91